



INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE AUX ASSOCIATIONS PARTICIPANT A DES ACTIONS D'ANIMATION, DE PREVENTION ET DE DEVELOPPEMENT SOCIAL DANS LA COMMUNE

Monsieur Éric BERDOATI

MAIRE DE LA VILLE DE SAINT-CLOUD

INFORME

En application des articles L.123-6, R.123-11, et R.123-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il doit être procédé à la nomination par ses soins au sein du Conseil d'Administration du CCAS, au minimum :

- d'un représentant des **associations de retraités et de personnes âgées du département**
- et
- d'un représentant des **associations de personnes handicapées du département**
- et
- d'un représentant des **associations familiales** désigné sur proposition de l'**Union Départementale des Associations Familiales**
- et
- d'un représentant des **associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.**

Les dites associations peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter en lui adressant une liste comportant au moins trois personnes sauf impossibilité dûment justifiée.

Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune,
- habilitées à représenter l'association qui doit avoir son siège social dans le département,
- qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS,
- qui ne sont pas membres du Conseil Municipal.

Délai impératif :

Les listes des personnes présentées par les associations concernées devront parvenir à Éric BERDOATI, Maire de Saint-Cloud, **au plus tard le 8 juin 2020** sous pli recommandé avec accusé de réception, ou être remises au Centre Communal d'Action Sociale contre accusé de réception, ou être adressées par mail à l'adresse affaires-sociales@saintcloud.fr



Fait à Saint-Cloud, le 25 mai 2020

Eric BERDOATI

Maire



SAINT-CLOUD